

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 septembre 2021

Sous la présidence de M. Patrick LENTZ, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Éric DISS, Yannick HORNECKER, Matthieu LITT, Jacky SCHANTZ -
Mmes Laura BERNHARDT, Catherine HATT, Valérie HURSTEL, Mélanie KONN, Céline ROUF

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Valérie HURSTEL

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Projet de rattachement Consistoire La Petite Pierre

Le Maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce qui concerne la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite Pierre, serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle. Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « paroisse de Weinbourg – Erckartswiller – Sparsbach ».

En application de l'article L.2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Hohfrankenheim émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue – Moselle.

3. Délibération sur durée d'amortissement – chapitre 204

Vu l'article L1321-2 alinéa 237 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rappelle que seules les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir les immobilisations.

L'article L2321-2 alinéa 28 prévoit cependant une exception qui concerne les subventions d'équipement versées au compte 204 et ses subdivisions qui doivent obligatoirement être amorties. Il s'agit dans notre cas d'un montant de 1 780.- euros concernant la mise en souterrain du réseau orange.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour une durée d'amortissement d'un an pour les opérations au compte 204.

4. Abri-foot – travaux supplémentaires

M. le Maire rappelle aux conseillers la prise en charge par la commune et ce à hauteur de 8 000 € HT pour la pose de l'enrobé au terrain de foot. Lors de ces travaux il est apparu que le métrage initial était incomplet et nécessitait des travaux supplémentaires pour un montant de 2 500. € HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette dépense et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la prise en charge de cette dépense.

5. Exonération Taxe foncière sur propriétés bâties

M. le Maire fait lecture à l'assemblée de textes émanant de l'association des maires de France concernant la réforme de l'exonération de 2 ans de TFPB sur les nouvelles constructions.

L'article 1383 du code général des impôts permet au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur de constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Jusqu'à ce jour aucune délibération limitative n'a été prise en ce qui concerne cette exonération de deux ans pour toutes nouvelles constructions sur le territoire communal de Hohfrankenheim.

Après délibération, le conseil municipal de Hohfrankenheim ne limite donc pas l'exonération de 100 % à partir de 2022, et ce pour deux années consécutives, pour les constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

6. Taxe d'aménagement – modification des taux

M. le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2011 relative à l'institution d'une taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal de Hohfrankenheim, et ce au taux de 4 %.

Il rappelle également la mise en application depuis le 1^{er} janvier 2020 du nouveau règlement d'urbanisme PLUi sur la commune par suite de son approbation en séance du Conseil communautaire le 19 décembre 2019 et signale que le taux actuel est inférieur aux taux appliqués sur le territoire de la Communauté des Communes du Pays de la Zorn.

Après délibérations le Conseil

ne souhaite pas augmenter le taux de la taxe d'aménagement applicable sur le territoire de la commune et le maintien à 4 % tout en excluant du champ d'application de la part locale de la taxe d'aménagement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² en totalité ou à hauteur de 50 % de la surface

maintien l'exonération en totalité pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable

7. Acquisition bacs à sel supplémentaires

M. le Maire fait part à l'assemblée que lors de l'hiver dernier les bacs à sel étaient insuffisamment placés ; Il y aurait donc lieu de compléter l'effectif acquis en 2010 avec 4 bacs supplémentaires pour une meilleure répartition dans la commune.

Après délibérations, le conseil valide cet achat et autorise M. le Maire à signer tout document y relatif.

8. Installation radar pédagogique entrée nord et panneaux de signalisation

Le Radar pédagogique validé en séance précédente du conseil a été réceptionné ; il sera mis en place par l'équipe municipale

Quant à la mise en place de 2 nouveaux panneaux de circulation, elle se fera également par l'équipe municipale sur les poteaux d'entrées de la commune et ce de part et d'autre du village.

9. Aménagement espaces verts communaux

Le Conseil Municipal a arrêté la date du samedi 23 octobre prochain pour procéder au nettoyage des espaces verts communaux ; la demande de mise en place éventuelle d'une broyeuse auprès des services de la Com Com est à l'étude.

Toute participation extérieure aux membres du conseil municipal est la bienvenue. Démarrage des travaux à 8 h 30 indépendamment des conditions climatiques.

10. Repas des Aînés 2021

Vu l'approche des fêtes de fin d'année et la tenue traditionnelle du repas en l'honneur des Aînés du village, M. le Maire a posé la question : sous quelle forme et vu les contraintes sanitaires toujours en vigueur actuellement, peut-on envisager cette manifestation.

Différentes suggestions ont été données qui ont aboutis à effectuer des recherches supplémentaires.

Le conseil a acté l'organisation d'un repas. Les modalités (salle – restaurant – menus...) restent à définir.

Les villageoises et villageois seront invités en temps voulu.

11. Suivi travaux appartement communal

M. le Maire informe le Conseil des démarches qui ont été effectuées à ce jour ; différents intervenants ont été contactés pour l'établissement de devis concernant le logement communal visant à améliorer les conditions de vie.

Dès réception des documents, le conseil en sera avisé lors d'une prochaine séance.

12. Divers

Sujets évoqués :

- Mme HATT, Adjointe, référente concernant les affaires scolaires, signale au conseil qu'un projet de l'école est la mise en place d'une boîte à livres publiques ; tout don concernant une armoire, commode ou autre serait le bienvenu

Il était également question de l'acquisition d'un tabouret spécifique à un élève, achat validé par le conseil

-Information donnée concernant le passage d'une randonnée cycliste sur les routes du secteur le dimanche 12 septembre

-La salle des fêtes communale est remise en location selon les conditions sanitaires en vigueur

-Il a été signalé qu'une rambarde au niveau du croisement de la rue principale et de la rue des Noyers, a été détériorée au passage d'un véhicule, et que le système de fermeture du portillon au niveau de l'aire de jeux a été endommagé à la suite d'une utilisation brutale

-reprogrammation des traditionnels « stamdisch » et ce à partir du 3 octobre prochain (date à confirmer)

-La représentante du conseil au SDEA, en l'occurrence Mme HURSTEL Valérie, informe le conseil des différents propos tenus lors des assemblées du SDEA.

-M. LITT soulève le point, toujours en suspens, de l'assèchement des murs de l'église ; des devis sont donc demandés pour des travaux de drainage extérieur le long des murs, travaux à effectuer avant l'hiver 2021.